

Montréal, 1^{er} août 2017,

L'honorable Catherine McKenna, C. P., députée
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Environnement et Changement climatique Canada
200, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau
Québec K1A 0H3

Madame la Ministre,

Au nom de Protection des oiseaux du Québec, le plus ancien organisme de charité dédié à l'ornithologie au Canada et qui fête son 100^e anniversaire cette année, nous vous écrivons aujourd'hui afin d'exprimer notre inquiétude concernant les zones humides et les forêts menacées, situées sur les terres fédérales de l'aéroport Pierre Elliott Trudeau et les terres adjacentes du Technoparc de Montréal, un habitat unique et exceptionnel en biodiversité de l'île de Montréal.

Cette lettre fait suite à une première communication qui vous a été adressée le 13 septembre 2016 (jointe en annexe pour référence). Nous tenons à cet égard à remercier votre ministère et vous-même, pour votre réponse du 19 décembre et pour le suivi qui a été réalisé sur le site par vos équipes.

Par la présente, nous souhaitons vous informer de l'évolution de la situation sur les sites et partager les données collectées en 2017, qui ne font que renforcer notre conviction tant sur la valeur écologique de ce site exceptionnel que sur la nécessité d'agir sans tarder pour assurer sa conservation.

Selon les données collectées en 2017, qui cumulent des centaines d'heures sur le terrain par des dizaines d'observateurs chevronnés, 169 espèces y ont été observées en 2017, ce qui en fait le 5^e site offrant la plus grande richesse aviaire de la province de Québec (voir ebird.org). Ceci est d'autant plus exceptionnel en territoire urbain.

Si la saison de nidification est encore en cours, les données collectées jusqu'à présent semblent d'ores et déjà confirmer, comme l'année passée, que plus de 70 espèces utilisent ce site pour se reproduire (statut confirmé ou probable). C'est probablement le site rassemblant la plus grande diversité d'oiseaux de proie tout au long de l'année sur l'île de Montréal, signe d'une remarquable richesse biologique. Au vu de la longue liste des espèces d'intérêt collectée depuis peu, il apparaît que ce territoire sert de dernier refuge montréalais pour près d'une dizaine d'espèces (Néron et Cormack, 2016¹).

¹ Néron, D. et J. Cormack (2016) Mémoire DM86 déposé au BAPE concernant le projet de réseau électrique métropolitain (REM) pour Protection des oiseaux du Québec, Montréal, 11 pages

Et parmi les espèces qui habitent ce territoire, nous souhaitons porter votre attention sur deux espèces désignées menacées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : le Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) et la Grive des Bois (*Hylocichla mustelina*); le Petit Blongios figurant également à l'annexe 1 de la loi des espèces en péril (SARA).

En 2017, la nidification du Petit Blongios a été confirmée pour une deuxième année consécutive sur la zone du Marais des Sources (45°28'38.8"N 73°45'31.7"W), situé sur des terres fédérales. De plus, cette année, le Petit Blongios a été vu et entendu à trois (3) reprises entre mai et juillet dans l'Étang aux Hérons (45°28'38.8"N 73°45'31.7"W) situé sur le territoire du Technoparc, plus précisément dans le secteur de l'Écocampus Hubert Reeves – sur un site non accessible l'année passée - ce qui qualifie sa nidification de probable selon les termes du Programme de rétablissement de l'espèce². Les deux sites sont conformes aux critères d'identification d'habitat essentiel de l'espèce (occupation et caractère acceptable de l'habitat).

Pour ce qui est de la Grive des bois, en 2017, deux (2) mâles chanteurs ont été repérés à de multiples reprises dans deux habitats propices situés sur les terres fédérales, confirmant l'espèce comme un nicheur probable.

Si ces observations confirment la valeur exceptionnelle du site, notamment pour ces espèces en péril, plusieurs constats inquiétants doivent être faits à la lumière des données collectées en 2017:

- Le site du Technoparc / Écocampus Hubert Reeves a subi des pertes marquées de milieux naturels en 2017 du fait des travaux réalisés (coupe forestière, drainage, remblaiement, construction routière et infrastructure sanitaire).
- Parmi ces travaux, la digue a été construite à quelques mètres du lieu où le Petit Blongios a été observé et entendu cette année dans le secteur de l'Écocampus Hubert Reeves. Les travaux ont donc détérioré un habitat essentiel pour l'espèce.
- Le nombre de hérons et d'aigrettes a dramatiquement chuté : la comparaison de l'abondance et la fréquence du Grand Héron, Grande Aigrette, Héron vert ou Bihoreau gris entre 2016 et 2017 à des dates similaires sont éloquentes à cet égard selon les données accumulées en ligne dans 1258 feuillets par plus d'une centaine d'ornithologues de tout horizon³.
- Plusieurs milieux humides, situés dans le Technoparc, se sont asséchés très tôt dans l'année, ce qui est d'autant plus notable en cette année de fortes précipitations. Cette situation a fort probablement nuit à la reproduction de

² Registre public des espèces en péril (2017) Programme de rétablissement du Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) au Canada. Site Internet daté du 17 juillet 2017 au http://www.registrelep.sararegistry.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=1291

³ eBird Québec. Base de données ornithologiques en ligne à <http://ebird.org/ebird/qc/hotspot/L431596>

plusieurs espèces aquatiques. Considérant l'impact sur les espèces aquatiques, cette situation mériterait une analyse plus approfondie afin d'en déterminer les causes et, le cas échéant, de prendre les mesures adéquates pour y pallier.

Au vu des constats précédents, il nous apparaît donc que les milieux humides du secteur de l'Écocampus Hubert Reeves sont menacés par les travaux actuels et que des actions sont nécessaires afin d'assurer leur conservation.

En conséquence, et en vertu de la loi sur les espèces en péril (SARA), de Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (L.C. 1994, ch. 22) et de la Convention des Nations Unies sur la conservation de la diversité biologique, nous vous encourageons respectueusement d'appliquer ces lois et les principes de la législation et des traités environnementaux canadiens, y compris le principe de précaution, pour assurer une protection adéquate et l'étude de ces habitats d'oiseaux migrateurs d'une importance unique dans la région de Montréal. À ce titre, nous vous invitons tout particulièrement à protéger sans tarder l'habitat essentiel du Petit Blongios dans le complexe des milieux humides décrit ci-avant et pour se faire, à considérer les recommandations suivantes :

- Protéger et désigner en tant qu' « habitat essentiel » les habitats convenables situés dans un rayon de 500 mètres autour du « Marais des Sources » situé sur un terrain fédéral;
- Protéger et désigner en tant qu' « habitat essentiel » les habitats convenables situés dans un rayon de 500 mètres autour du marais « Étang aux Hérons » situé sur une terre sous juridiction provinciale;
- Faire une ordonnance d'urgence pour la protection du Petit Blongios sur les terres sous juridiction fédérale dans le Complexe des milieux humides du Technoparc situé sur une terre sous juridiction provinciale si la protection n'est pas assurée par le Gouvernement du Québec.

Conscient que la gestion et la conservation de la faune sauvage est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral et provincial, et que la conservation des milieux humides et de l'habitat des oiseaux migrateurs est principalement de compétence provinciale, nous vous encourageons à collaborer avec l'honorable Ministre Heurtel afin de protéger les habitats essentiels du Petit Blongios. Nous allons également prendre contact avec le Ministre Heurtel et ses équipes pour partager notre analyse de la situation et leur demander d'agir.

En tant qu'organisme de charité qui fonde ses actions sur les données scientifiques, collaborant étroitement avec Conservation de la Nature Canada et Études d'oiseaux Canada dans notre travail de conservation des oiseaux et de leurs habitats, Protection

des Oiseaux du Québec est en mesure de mobiliser une vaste palette d'expertises pour appuyer les efforts de conservation. Nous sommes engagés à collaborer avec votre ministère, les gouvernements provinciaux et municipaux, les groupes de conservation ainsi que les promoteurs, afin de limiter les impacts négatifs de projets de développement comme le Technoparc et assurer un résultat optimal pour la faune.

Nous vous remercions de vos efforts pour assurer la conservation de cet habitat unique sur l'île de Montréal et de sa faune.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'hommage de notre profond respect.



10 Octobre 2017

L'honorable David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Au nom de Protection des oiseaux du Québec, le plus ancien organisme de bienfaisance dédié à l'ornithologie au Canada et qui fête son 100^e anniversaire cette année, nous vous écrivons aujourd'hui afin d'exprimer notre inquiétude concernant les zones humides et les forêts menacées, situées sur les terres fédérales de l'aéroport Pierre Elliott Trudeau et les terres adjacentes du Technoparc de Montréal, un habitat unique et exceptionnel en biodiversité de l'île de Montréal.

Perdre ce territoire et les espèces qui en dépendent serait une tragédie. De tels habitats sont en voie de disparition partout au Canada et plus encore dans la région de Montréal. Ce territoire est précieux, et il est particulièrement important dans la région de Montréal, car il abrite ce qui est peut-être la plus grande biodiversité aviaire de l'île de Montréal. Le rapport de Protection des Oiseaux du Québec *Position Paper: Technoparc Montreal Eco-Campus* publié en 2016, joint à cette communication démontre sans équivoque la richesse aviaire de ce territoire. Sa perte ou sa dégradation serait irréparable et toutes les mesures possibles devraient être prises pour que les espèces qui en dépendent n'en soient pas privées.

Parmi les espèces qui habitent ce territoire, nous souhaitons porter votre attention sur le Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*), espèce désignée vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (E-12.01) et désignée menacée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), et figurant également à l'annexe 1 de la loi des espèces en péril (SARA).

Selon les données collectées en 2017, qui cumulent des centaines d'heures sur le terrain par des dizaines d'observateurs chevronnés, 173 espèces y ont été observées en 2017, ce qui en fait le 5^e site offrant la plus grande richesse aviaire de la province de Québec (voir ebird.org). Ceci est d'autant plus exceptionnel en territoire urbain.

Les données collectées en 2017 signalent que plus de 70 espèces utilisent ce site pour se reproduire (statut confirmé ou probable). C'est probablement le site rassemblant la plus grande diversité d'oiseaux de proie tout au long de l'année sur l'île de Montréal, signe d'une remarquable richesse biologique. Au vu de la longue liste des espèces d'intérêt collectée depuis peu, il appert que ce territoire sert de dernier refuge montréalais pour près d'une dizaine d'espèces (Néron et Cormack, 2016¹).

En 2017, la nidification du Petit Blongios a été confirmée pour une deuxième année consécutive sur la zone du Marais des Sources (45°28'38.8"N 73°45'31.7"W), situé sur des terres fédérales. De plus, cette année, le Petit Blongios a été vu et entendu à trois (3) reprises entre mai et juillet dans l'Étang aux Hérons (45°28'38.8"N 73°45'31.7"W) situé sur le territoire du Technoparc, plus précisément dans le secteur de l'Écocampus Hubert Reeves – sur un site non accessible l'année passée - ce qui qualifie sa nidification de probable selon les termes du Programme de rétablissement de l'espèce². Les deux sites sont conformes aux critères d'identification d'habitat essentiel de l'espèce (occupation et caractère acceptable de l'habitat).

Si ces observations confirment la valeur exceptionnelle du site, notamment pour ces espèces en péril, plusieurs constats inquiétants doivent être faits à la lumière des données collectées en 2017:

- Le site du Technoparc / Écocampus Hubert Reeves a subi des pertes marquées de milieux naturels en 2017 du fait des travaux réalisés (coupe forestière, drainage, remblaiement, construction routière et infrastructure sanitaire).
- Parmi ces travaux, la digue a été construite à quelques mètres du lieu où le Petit Blongios a été observé et entendu cette année dans le secteur de l'Écocampus Hubert Reeves. Les travaux ont donc détérioré un habitat essentiel pour l'espèce.
- Le nombre de hérons et d'aigrettes a dramatiquement chuté : la comparaison de l'abondance et la fréquence du Grand Héron, Grande Aigrette, Héron vert ou Bihoreau gris entre 2016 et 2017 à des dates similaires sont éloquentes à cet égard selon les données accumulées en ligne dans 1258 feuillets par plus d'une centaine d'ornithologues de tout horizon³.
- Plusieurs milieux humides, situés dans le Technoparc, se sont asséchés très tôt dans l'année, ce qui est d'autant plus notable en cette année de fortes précipitations. Cette situation a fort probablement nui à la reproduction de plusieurs espèces aquatiques. Considérant l'impact sur les espèces aquatiques, cette situation mérite une analyse plus approfondie afin d'en déterminer les causes et, le cas échéant, de prendre les mesures adéquates pour y pallier.

Au vu des constats précédents, il nous apparaît donc que les milieux humides du secteur de l'Écocampus Hubert Reeves sont menacés par les travaux actuels et que des actions sont nécessaires afin d'assurer leur conservation.

En conséquence, en vertu de la loi sur la Qualité de l'environnement (notamment Art 19.1), de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, de la Loi sur le Développement durable (Art. 6), de la Charte des droits et libertés (Art. 46.1) et de la Convention des Nations Unies sur la conservation de la diversité biologique, nous vous demandons d'agir sans tarder pour assurer la protection des zones humides et les forêts menacées, situées sur les terres fédérales de l'aéroport Pierre Elliott Trudeau et les terres adjacentes du Technoparc de Montréal.

À ce titre, nous vous invitons tout particulièrement à protéger sans tarder l'habitat essentiel du Petit Blongios dans le complexe des milieux humides décrit ci-dessus et pour se faire, à considérer les recommandations suivantes :

- Protéger les habitats convenables situés autour du « Marais des Sources » et autour du marais « Étang aux Hérons », tel qu'exigé par la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables

¹ Néron, D. et J. Cormack (2016) Mémoire DM86 déposé au BAPE concernant le projet de réseau électrique métropolitain (REM) pour Protection des oiseaux du Québec, Montréal, 11 pages

² Registre public des espèces en péril (2017) Programme de rétablissement du Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) au Canada. Site Internet daté du 17 juillet 2017 au http://www.registrelpsararegistry.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=1291

³ eBird Québec. Base de données ornithologiques en ligne à <http://ebird.org/ebird/qc/hotspot/L431596>



- (E-12.01) ;
- Au vu des constats réalisés en 2017, et en vertu loi sur la Qualité de l'environnement (Art. 22), nous vous demandons également d'exiger que de nouvelles études soient réalisées afin d'évaluer les conséquences du projet de développement du Technoparc sur l'environnement.

Conscients que la gestion et la conservation de la faune sauvage sont des responsabilités partagées entre les gouvernements fédéral et provincial, et que la conservation des milieux humides et de l'habitat des oiseaux migrateurs est principalement de compétence provinciale, nous vous encourageons à collaborer avec l'honorable ministre McKenna afin de protéger les habitats essentiels du Petit Blongios.

Nous avons pris contact avec la ministre McKenna et ses équipes pour partager notre analyse de la situation et lui demander d'agir.

En tant qu'organisme de charité qui fonde ses actions sur les données scientifiques, collaborant étroitement avec Conservation de la Nature Canada et Études d'oiseaux Canada dans notre travail de conservation des oiseaux et de leurs habitats, Protection des Oiseaux du Québec est en mesure de mobiliser une vaste palette d'expertises pour appuyer les efforts de conservation. Nous sommes engagés à collaborer avec votre ministère, les gouvernements provinciaux et municipaux, les groupes de conservation ainsi que les promoteurs, afin de limiter les impacts négatifs de projets de développement comme le Technoparc et assurer un résultat optimal pour la faune.

Nous vous remercions de vos efforts pour assurer la conservation de cet habitat unique sur l'île de Montréal et de sa faune.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de notre profond respect.

Barbara MacDuff
Présidente
Protection des oiseaux du Québec

Jane Cormack
présidente, comité de conservation
Protection des oiseaux du Québec